



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS Pour inscription en Péri-scolaire

**ELEVE :**

- Nom, Prénom de l'enfant :

.....

- Date de Naissance :

.....

**PARENTS OU REPRESENTANT LEGAL**

Nom, Prénom du représentant légal (Mère) : .....

Nom, Prénom du représentant légal (Père) : .....

Adresse des Parents : .....

Numéro d'allocataire : .....  **Autorise la mairie à avoir accès à mes données QF CAF**  
*Dans le cas, où vous nous refuserez l'accès, c'est la tarification de la tranche la plus haute (plus de 1600 €) qui s'appliquera*

**Nom et Adresse de facturation (si différent) :**

.....

.....

...

**Situation familiale (mariés, divorcés, ...) :**

.....

**Observations :**

.....

**Cochez les jours et horaires de présence de votre enfant :**

	ACCUEIL MATIN 7H30-8H30	GARDERIE MIDI 11H30-12H30	RESTAURATION 11H30-13H30	PERISCOLAIRE SOIR 16H30-18h30
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

De manière ponctuelle (ou sur planning)	
---	--

Grace à un partenariat, l'accueil de Loisirs du Mercredi, sera proposé sur la commune de Chèvremont. Le service proposera un accueil de 8h00 à 17h00, avec inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Un dossier complémentaire sera à remplir et à retourner. Pour toute information, veuillez-vous rapprocher du responsable.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR / VALIDATION DU DOSSIER

Je soussigné(e) .....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et certifie l'exactitude des renseignements indiqués pour l'inscription de mon enfant en restauration scolaire et en périscolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Date :

Signature :

### Inscription :

Les places à la restauration étant strictement limitées à 45, aucun enfant supplémentaire ne pourra y être admis au-delà de ce nombre, par conséquent :

- Les enfants inscrits à l'année pour un, deux, trois ou quatre jours fixes y ont leur place réservée automatiquement.
- Les repas étant commandés 24h à l'avance le repas du 1<sup>er</sup> jour d'absence sera facturé ainsi que les repas suivants si vous n'avez pas averti le centre de loisirs ou la commune.
- Les enfants inscrits occasionnellement à la demande, pour certains jours seulement, ne pourront être accueillis que si la capacité du centre le permet (restauration et accueil périscolaire : 45). Le directeur de l'ALSH ne pourra donc accueillir votre enfant que dans ces conditions. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre vos précautions et à vérifier à l'avance auprès de lui les disponibilités.
- Toutes les inscriptions occasionnelles devront s'effectuer 48h à l'avance par écrit ou par mail à cette adresse : **alsh.perouse@gmail.com**

### Tarifs :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient familial	0 à 680	681 à 1200	1201 à 1600	> 1601	extérieur
Forfait matin	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait midi 1 heure	4.46	4.85	5,23	5.61	6.12
Forfait midi 2 heures	8.93	9.69	10.46	11.22	12.24
Forfait 16h30 – 17h30	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait 17h30 – 18h30	8.93	9.69	10.46	11.22	12.24
Tarif repas	5.46	5.46	5.46	5.46	5.46

	2 enfants	3 enfants ou plus
<b>réduction</b>	10 %	15 %

- Factures établies toutes les 4 semaines de fonctionnement.
- Réduction accordée sur tous les forfaits (sauf repas).

### Règlement :

Afin de nous faciliter la gestion de la facturation de la garderie et de la restauration nous vous prions de compléter le **contrat de prélèvements à l'échéance** (merci de **joindre un RIB**).

Pour tout changement (adresse, téléphone, mail, situation familiale, ...) au cours de l'année pensez à nous le communiquer.

Veillez retourner le tout à la Mairie **impérativement pour le 15 juin 2018 dernier délai.**